

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction commande publique

N° 2025 - D -305

**MAINTENANCE DES PORTES, PORTAILS, BARRIERES
et LEURS AUTOMATISMES DU GRANDANGOULEME
ET DU SMAPE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDE**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

VU, l'arrêté n°35 du 28 mai 2024 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur François NEBOUT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

VU, l'arrêté n°24-A-098 de Monsieur le Président subdéléguant à madame Monique Chiron, en sa qualité de conseillère déléguée membre du bureau en charge de l'achat et de la commande publique, en application de l'arrêté susvisé,

Considérant qu'il a été convenu qu'un groupement de commande était nécessaire entre le GrandAngoulême et le Syndicat Mixte d'Aménagement de Plan d'Eau de Saint Yrieix afin de réaliser la maintenance des portes, portails, barrières et leurs automatismes.

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée la constitution d'un groupement de commande pour la passation des accords-cadres relatifs à la maintenance des portes, portails, barrières et leurs automatismes du GrandAngoulême et du SMAPE

Article 2 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 02 octobre 2025
Pour le Président,
La conseillère déléguée



Monique Chiron

Reçu en Préfecture
le : 02 octobre 2025
Affiché ou notifié
le : 02 OCT. 2025